

Compte-rendu du comité technique section spécialisée alimentation du 4 mars 2021

FO Agriculture était représentée par Soizig BLOT, Philippe CLAVELIN, Hélène ANGOULVANT, Anne-Marie BOURDELEAU, Louise GLOOR, Abdel GHEZIEL, Yoann LE LOUARNE, Anaïs VILLAIN.

Étaient présents pour l'administration : M. Bruno Ferreira, Directeur général de l'alimentation, M. Philippe Mérillon, Secrétaire général adjoint du MAA, Charles Martins-Ferreira, Sous-directeur des affaires sanitaires européennes et internationales, Sophie André et Nicolas Holleville, Chef du BEAD.

Face à un ordre du jour ne comportant que des sujets importants à traiter en seulement une matinée, la déclaration de **FO Agriculture** était volontairement courte afin de laisser place aux discussions.

Malgré cela, comme nous le redoutions, plusieurs points de l'ordre du jour et l'ensemble des questions diverses n'ont pas pu être abordés faute de temps. Le Directeur général de l'alimentation (DGAL) ayant annoncé dès la fin des déclarations liminaires, et avant même d'y répondre que le CTS serait terminé à 12h00. Le ton était donné !

L'administration s'est engagée à nous faire remonter des réponses écrites aux questions diverses, ce qui l'exonère de toutes discussions et échanges.

FO a demandé en fin de séance qu'un CTS Alimentation soit reconduit rapidement et que l'influenza aviaire soit traitée comme point à l'ordre du jour.

L'administration propose la tenue d'un CT le 8 avril 2021 à 10h. Ce jour-là, soit les questions seront épuisées, soit nous demanderons à ce qu'un nouveau CTS soit reprogrammé.

Point 1. Approbation du PV du CTM du 24 octobre 2019

Pas de remarque pour **FO**.

Point 2. Plan stratégique de la DGAL

Le plan stratégique est orienté suivant plusieurs axes :

1. orienter l'effort du collectif sur des objectifs à forts enjeux,
2. promouvoir une vision intégrée de l'alimentation avec la société,
3. attirer, mobiliser et valoriser les bonnes compétences,
4. améliorer l'environnement de travail.

M. Ferreira tient à préciser qu'il ne peut pas laisser dire que les agents de la DGAL et les services déconcentrés n'ont pas été impliqués dans la démarche. Ils ont été destinataire d'un questionnaire, dont la synthèse a été présentée lors d'une assemblée générale.

Des groupes thématiques en lien avec les DRAAF se sont réunis au printemps 2020 pour permettre de structurer l'action du plan stratégique sur la période 2021-2023.

Pour le DGAL ce n'est pas un aboutissement en soi mais le début de quelque chose.

Un comité de pilotage est mis en place. Il se réunira le 16 mars prochain avec les services déconcentrés. La réorganisation de la DGAL est le 1^{er} pilier.

Pour l'administration, les méthodes et le calendrier sont transparents. Dès le mois de mai 2021, des actions concrètes seront mises en place avec des opérations de coaching individuel ou collectif.

Pour la DGAL, l'enjeu est de s'interroger sur « comment répondre mieux demain aux attentes sociétales ? »

La DGAL a un rôle à jouer dans le projet agro-écologique, surtout avec la préparation de la PAC.

Pour l'administration, la DGAL ne subit pas de plan de restructuration puisqu'il n'y a pas de suppressions de postes (seulement 3 agents qui voient leurs postes modifiés de façon significative). Un processus d'accompagnement est mis en place pour accompagner les agents sur les nouvelles méthodes de travail via les ressources du fonds de modernisation du MAA et de l'interministériel afin de faire appel à différents coachs.

Pour FO, il n'est pas question que l'on dissocie les services déconcentrés de la DGAL. Ce serait dangereux en matière de réactivité, d'efficacité et de pertinence. Cela fragiliserait la chaîne de commandement décisive, y compris pour la sécurité juridique des agents, question que nous avons soulevée en question diverse.

Dans une interview donnée au média « Contexte » sur ses orientations stratégiques, le Directeur général de l'alimentation (DGAL) balaye la question concernant l'absence d'arbitrage sur le devenir de la sécurité sanitaire des aliments, en déclarant « vouloir développer une transversalité plus forte qui nous permettra de nous adapter si des changements de périmètre devaient être décidés ». Il souligne plus loin l'évolution du pouvoir des préfets avec la décentralisation de la chaîne de commandement.

La sécurité juridique passe par la sécurisation des procédures, selon le DGAL. Une force d'intervention nationale en abattoir (FINA) est créée pour aider les services en cas de difficultés. Une harmonisation des suites données est nécessaire pour permettre de sécuriser le contrôle.

Concernant les abattoirs, le bureau des établissements d'abattage et de découpe (BEAD) est en appui des services pour l'appui technique et juridique et le service des affaires juridiques s'occupe de l'agent en cas de demande de la protection fonctionnelle.

Les RNA et la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP) restent en appui pour les services et la FINA apportera un appui supplémentaire pour la sécurisation des inspections. Le programme d'inspections coordonnées démarre cette année. Pour les élevages, la BNEVP apportera son appui.

M. Philippe Mérillon apporte des précisions quant aux missions et la protection des contrôles.

Concernant la problématique de formation, de recrutement des contrôleurs, l'INFOMA assure dans le cursus, une formation juridique et psychosociale pour préparer les contrôleurs sur le terrain et l'administration suit de près les situations.

[Point 3. Mise en œuvre des contrôles liés au Brexit](#)

Introduction de l'administration par Charles Martin Ferreira :

Les contrôles sanitaires vétérinaires et phytosanitaire représentaient 3 % du flux brexit au départ. Aujourd'hui nous en sommes à 6 %. Le flux global des marchandises est de 85 % par rapport au flux d'avant BREXIT. Une répartition équitable est constatée sur les différents postes dans les Hauts de France. Par contre, certains sites ont une très faible activité en Normandie.

Les cycles de travail semblent bien perçus par les agents. Ils sont confirmés par le cabinet d'audit Ergotec qui a étudié le sujet auprès des différents postes frontaliers. Néanmoins, ces cycles, et nous le savions sont un peu rigide et confirmé par le cabinet d'audit. Il est très difficile de prendre des jours de congés et des RTT comme on pourrait le faire dans les autres services déconcentrés ou en centrale.

A Boulogne, le cycle H24 n'est pas sur un cycle de la capitainerie mais sur un cycle 3 fois 38h48. Ce cycle est assez bien perçu et fait l'objet d'une expérimentation pendant 3 mois. Elle sera renouvelée pour 3 mois supplémentaires suite à la demande de la DRAAF et des agents.

La charge de travail est en dessous de celle attendue concernant les flux. Les agents doivent faire face à de nombreuses anomalies documentaires, liées au manque de préparation des Britanniques à la certification. Cela engendre un temps de contrôle plus long. Mais les choses s'équilibrent progressivement.

La qualité de certification émise par les Britanniques génère un travail de régularisation extrêmement lourd. Cette impréparation des Britanniques était prévisible, mais la DGAL échange beaucoup avec eux pour améliorer la situation et un système de remontée d'anomalies a été mis en place.

Des difficultés concernant les systèmes d'information (entre Trace, Trace NT...) et avec les douanes ont été signalées. Ce sujet est en cours.

Pour FO, l'administration semble vouloir nous faire entendre que tout va bien et que tout est sous contrôle, mais les remontées de terrain que nous pouvons avoir ne sont aussi favorables.

La DRAAF des Hauts de France a fait un sondage sur les conditions de travail des agents : 25% de réponses, majoritairement favorables pour l'instant, mais de nombreux collègues sont contractuels, et n'osent pas répondre de peur de ne pas être renouvelés.

Des problèmes de respect des garanties minimales (effectif trop tendu, non respect de la pause méridienne, dépassement des 12 heures, pose de congés ponctuels sur une journée ou deux) ne sont pas respectés. Les chefs de service demandent que soit posé en semaine entière. Dans le règlement, rien n'oblige de poser des semaines complètes. Dans certains sites, on a demandé aux agents d'éviter de poser des congés le premier trimestre.

Le cycle de travail (3 jours de travail/2 jours de repos) est fatiguant. Il n'y a aucune marge de manœuvre pour améliorer les conditions de travail des agents. L'effectif ne permet pas d'avoir de la souplesse et notamment en terme de vétérinaires. Les effectifs sont tellement restreints, que le moindre écart empêche le bon fonctionnement des équipes.

L'absence d'astreintes de cadres dans les Hauts de France, oblige les collègues à prendre des décisions qui pourraient les mettre en grande difficulté. C'est également un problème au niveau de la chaîne de commandement et de la sécurité juridique des collègues.

Un déséquilibre en matière de travail entre les différents sites a été constaté par les agents : sur les sites avec faible activité, les agents contractuels ont peur de voir l'interruption de leur contrat.

Ouistreham a une grosse activité, mais n'est pas en mesure de dire si cela restera l'activité normale. Les contrôles seraient différents d'un site à l'autre : un manque d'harmonisation entre les sites pour les contrôles réalisés existe. Nous craignons que cela engendre de la concurrence entre les SIVEP pour les transitaires.

Réponse de l'administration : Un certain nombre de points sont identifiés et en cours de finalisation. Nous sommes conscients de tous les sujets en matière d'organisation du travail, et nous les suivons de très près. Des rendez-vous sont prévus avec les trois DRAAF tous les 15 jours. L'administration n'est pas responsable des flux. Nous sommes en attente. Beaucoup de paramètres ne peuvent pas être maîtrisés. Pour autant à ce stade, les contrats des agents ne sont pas menacés. Des recrutements sont en cours pour permettre de la souplesse. Les résultats d'audit seront présentés au prochain GT Brexit du 10 mars 2021. La fatigue des agents a été perçue et elle est essentiellement due à l'impréparation constatée du côté britannique.

- En matière de formation, la première vague de recrutement aurait été mieux formée que les suivantes. Certains agents se sentent moins bien formés que d'autres.

Réponse de l'administration : Il est constaté une montée de compétences des agents, notamment avec la formation en ligne.

Pour FO, et particulièrement dans l'utilisation du logiciel TRACE NT, l'administration n'a pas anticipé le besoin en formation.

Les non-conformités ont fait l'objet de courriers émanant de la DGAL pour mettre en place des actions correctives.

- Locaux : Il a été recensé des problèmes d'exiguïté des locaux. En attendant les travaux, quelles sont les mesures qui sont prises aujourd'hui pour assurer la distanciation physique et le respect des gestes barrières ?

Réponse de l'administration : il y a un sous dimensionnement des locaux :

- Dunkerque : extension des locaux prévue. Ils débiteront le 12 mars 2021.

- Calais Port et Boulogne : les travaux n'ont pas démarré. Point de vigilance sur Boulogne, en attente d'accord.

- Calais Tunnel : travaux en cours. Ils doivent s'achever au mois de mars.

- Restauration : promesse de faire bénéficier de panier repas dans les Hauts de France. A ce stade rien n'a été effectué.

FO demande que les agents des SIVEP puissent bénéficier d'une subvention pour la restauration au même titre que les agents dans les DRAAF et autres services.

Pas de réponse de l'administration

Nous aimerions avoir une confirmation, suite à l'erreur de cotation dans certaines fiches de postes. Pouvez-vous nous confirmer que les agents qui ont postulé sur des postes côté 1 dans le RIFSEEP, le resteront ?

Pas de réponse de l'administration.

Concernant la certification à l'exportation. Combien de postes sont prévus pour répondre à la demande de certification export et avez-vous des avancées par rapport aux accords qui peuvent être pris ?

Réponse de l'administration : Pas de règle claire de la part du Royaume-Uni à l'heure actuelle.

Sur le sujet Brexit et les réponses qui n'ont pas été apportées, l'administration nous renvoie au groupe de travail du 10 mars 2021.

Point 4: Suites de la mission inter-inspection SSA

Aucun arbitrage n'a été fait actuellement. Pas d'autre élément, mais la position du ministre reste inchangée. Si des missions sont transférées au MAA, les moyens nécessaires devront l'être aussi.

Le transfert potentiel de missions a été pris en compte pour l'intégrer dans le projet de réorganisation de la DGAL. Ainsi, en cas de transfert, le plan stratégique de la DGAL n'aurait pas besoin d'être modifié.

Pour **FO**, la règle reste que les contrôles officiels doivent être effectués par des agents de service public qualifiés et indépendants. Cette règle a d'ailleurs été reconnue par la plupart des chambres consultatives et organismes professionnels (CNA, rapports parlementaires, syndicats et associations professionnelles, associations de consommateurs...).

Le CT Alimentation s'est achevé et le rendez-vous est pris pour les nombreux points de l'ordre du jour restant en suspens, le 8 avril 2021.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

